



Taux de cotisations

CCN des mensuels des industries des métaux de l'Isère et des Hautes-Alpes

Personnel non-cadre et cadre

Date d'effet : 1^{er} janvier 2023

Non cadre

T1 - T2	Taux de cotisation
Décès	0,23 %
Frais d'obsèques	0,02 %
Incapacité	0,53 %
Invalidité	1,03 %
Rente éducation OCIRP	0,18 %
Total	1,99 %

Cadre

T1	Taux de cotisation
Décès	0,36 %
Frais d'obsèques	0,06 %
Incapacité	0,22 %
Invalidité	0,30 %
Rente éducation OCIRP	0,18 %
Total	1,12 %

T2	Taux de cotisation
Décès	0,36 %
Frais d'obsèques	0,02 %
Incapacité	0,36 %
Invalidité	0,90 %
Rente éducation OCIRP	0,18 %
Total	1,82 %

T1 : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.
T2 : partie de salaire brut comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.